



Commission de l'OMT pour l'Afrique

Cinquante-quatrième réunion
Tunis (Tunisie), le 24 avril 2013

CAF/54/ 6
Madrid, Mars 2013
Original: Anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME 2015

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général présente aux membres de la Commission pour l'Afrique l'information sur la journée mondiale du tourisme 2015.

Désignation du pays hôte de la journée mondiale du tourisme 2015

1. Aux termes de sa résolution 470(XV), l'Assemblée générale a désigné la Malaisie et le Qatar comme pays hôtes pour accueillir les célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme en 2004 et 2005. Toujours dans la même résolution, l'Assemblée générale a accepté la proposition du Conseil exécutif et décidé qu'à partir de 2006, la rotation géographique se ferait dans l'ordre suivant en ce qui concerne les célébrations de la Journée mondiale du tourisme : Europe ; Asie du Sud ; Amériques ; Afrique ; Asie de l'Est et Pacifique.

2. Les pays ci-après ont été désignés pour accueillir les célébrations officielles de la Journée mondiale du tourisme entre 2006 et 2013 :
 - JMT 2006 – Portugal (Europe)

 - JMT 2007 – Sri Lanka (Asie du Sud)

 - JMT 2008 – Pérou (Amériques)

 - JMT 2009 – Ghana (Afrique)

 - JMT 2010 – Chine (Asie de l'Est et Pacifique)

 - JMT 2011 – Yémen (Moyen-Orient)

 - JMT 2012 – Espagne (Europe)

 - JMT 2013 – Maldives (Asie du Sud)

3. Suivant l'ordre géographique, les célébrations de la Journée mondiale du tourisme 2014 se tiendront dans les Amériques et celles de la Journée mondiale du tourisme 2015 en Afrique. Aussi, la 54^e réunion de la Commission régionale pour l'Afrique est invitée à proposer un pays hôte pour accueillir la Journée mondiale du tourisme 2015.

4. Cette proposition sera présentée au Conseil exécutif à sa 95^e session (mai 2013), pour recommandation à l'Assemblée générale à sa 20^e session (août 2013).